



## Heritage d'une maison en division

Par **alger guy**, le **30/05/2008** à **00:59**

mon père est décédé , je suis un enfant hors mariage mais reconnu par lui  
il était marié il n'avait pas d'enfant avec sa femme.  
il a laissé une maison , le notaire me dit que j'hérite de la moitié mais pour l'instant  
il a écrit aux héritiers du côté de ma belle mère mais il n'a pas encore reçu de réponse.  
mais les impôts on envoyé les impôts fonciers et l'impôt locaux au nom de mon père pour  
cette maison

je voudrais savoir s'il faut que je paye ses impôts qui sont déjà majoré de 10 pour cent et me  
faire rembourser par le notaire quand il fera le partage de la succession

Par **Visiteur**, le **30/05/2008** à **19:29**

Toutes les dettes doivent être inscrites par le notaire au PASSIF de la succession. Si les 10%  
de pénalités sont dus au décès, on peut tenter une demande de remise gracieuse.